



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 18 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-huit juillet, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 14	Votants : 20
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUDE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Mikaël MARZIN, Véronique LAMOUR, David TALMONT, Karine LE NET, Séverine PUISSANT.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Isabelle LAURENT à Marie-Pierre PICAUT
Monique BOURALY à Didier LE GAILLARD
Stéphanie LE TOQUIN à Maurice POUILLAUDE
Ghislain CANTE à Marie-Christine TALMONT
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Emilie LORIC à Franck LORIC

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Yoann LE FICHER
Gabin MOISDON

Absent.es :

Morgane LE TOHIC
Denis DAVID
Romy LE HOUZEC
Sonia LE PALLUD

Secrétaire de séance : Maurice POUILLAUDE

Date de convocation du Conseil municipal : 11 juillet 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Mandat spécifique relatif à la prise en charge des frais engagés
visite du Sénat par le Conseil Municipal des Enfants**
Délibération n°2025_05_40
Nom.Actes (7.1)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, élue déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la visite du Sénat par le Conseil Municipal des Enfants (CME), il est proposé à l'assemblée délibérante de définir les modalités de prise en charge des frais liés à cet événement selon les éléments suivants :

- **Date** : 17 septembre 2025
- **Départ** : Gare de Vannes 56500
- **Lieu d'arrivée** : Gare de Paris-Montparnasse
- **Programme** : Visite du Sénat, 15 rue de Vaugirard, 75006 Paris
- **Nombre de participants** : 18 personnes (dont 13 enfants, 5 adultes accompagnants)
- **Frais de transport** : pris en charge par la collectivité (train)
- **Frais complémentaires liés à la visite** : repas, transports (RER, métro...), liste non exhaustive

Considérant que ces frais sont engagés pour les besoins du service public communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** un mandat spécifique pour le remboursement à Madame Marie-Pierre PICAUT des frais engagés, conformément aux justificatifs présentés ;
- **DE PRÉVOIR**, en cas d'indisponibilité de Madame Marie-Pierre PICAUT, que Madame Nathalie PICAUD pourra être mandatée à titre exceptionnel pour percevoir les remboursements afférents aux frais engagés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 18 juillet 2025*

Le secrétaire de séance,



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

